



# Rénovation urbaine du Village

---

**INFO TRAVAUX**  
**#3 Juillet 2025**



## Le Village entame sa transformation

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation du quartier Village à Villiers-le-Bel, Grand Paris Aménagement démarre la première phase des travaux de curage et de déconstruction de 7 bâtiments, à partir d'août jusqu'à novembre 2025.

En effet, certains bâtiments, trop dégradés pour être réhabilités, seront déconstruits pour faire place à de nouveaux logements de qualité dans une démarche de respect des volumes des bâtiments existants et de valorisation du patrimoine architectural. Le projet a été fait en lien avec l'architecte des bâtiments de France afin de respecter le patrimoine historique du Village.

**Retrouvez dans cette lettre toutes les informations pratiques sur ces travaux.**

Nous mettons tout en œuvre pour limiter les nuisances générées par les chantiers et une information régulière sera diffusée à l'ensemble des riverains pendant les travaux.

## LE PLAN DES CHANTIERS

### 14 ET 16 RUE JULIEN BOURSIER – LOT 9A

#### Calendrier prévisionnel :

- Octobre / novembre 2025 : travaux de démolition
- De fin 2026 à mi 2028 : travaux de construction

#### Et après ?

À terme, le site accueillera 11 logements collectifs neufs (hauteur maximale 3 niveaux + combles), destinés à la location intermédiaire (LLI) avec création de stationnements associés.

### 20-28 RUE DE LA RÉPUBLIQUE – LOT 8BC

#### Calendrier prévisionnel :

- Août / septembre 2025 : travaux de démolition
- De début 2027 à mi 2028 : travaux de construction/réhabilitation

#### Et après ?

À terme, le site accueillera :  
 - 10 logements intermédiaires, neufs et réhabilités (hauteur maximale 3 niveaux + combles), destinés à la location libre au profit de travailleurs (Action Logement) avec création de stationnements associés ;  
 - 160 m<sup>2</sup> de commerces et services en rez-de-chaussée.

### 34 BIS RUE GAMBETTA – LOT 4A

#### Calendrier prévisionnel :

- Août / septembre 2025 : travaux de démolition
- De mi 2027 à fin 2028 : travaux de construction

#### Et après ?

À terme, le site accueillera 5 logements neufs en petit collectif (hauteur maximale 2 niveaux + combles), destinés à l'accession libre et/ou à la location intermédiaire (LLI).

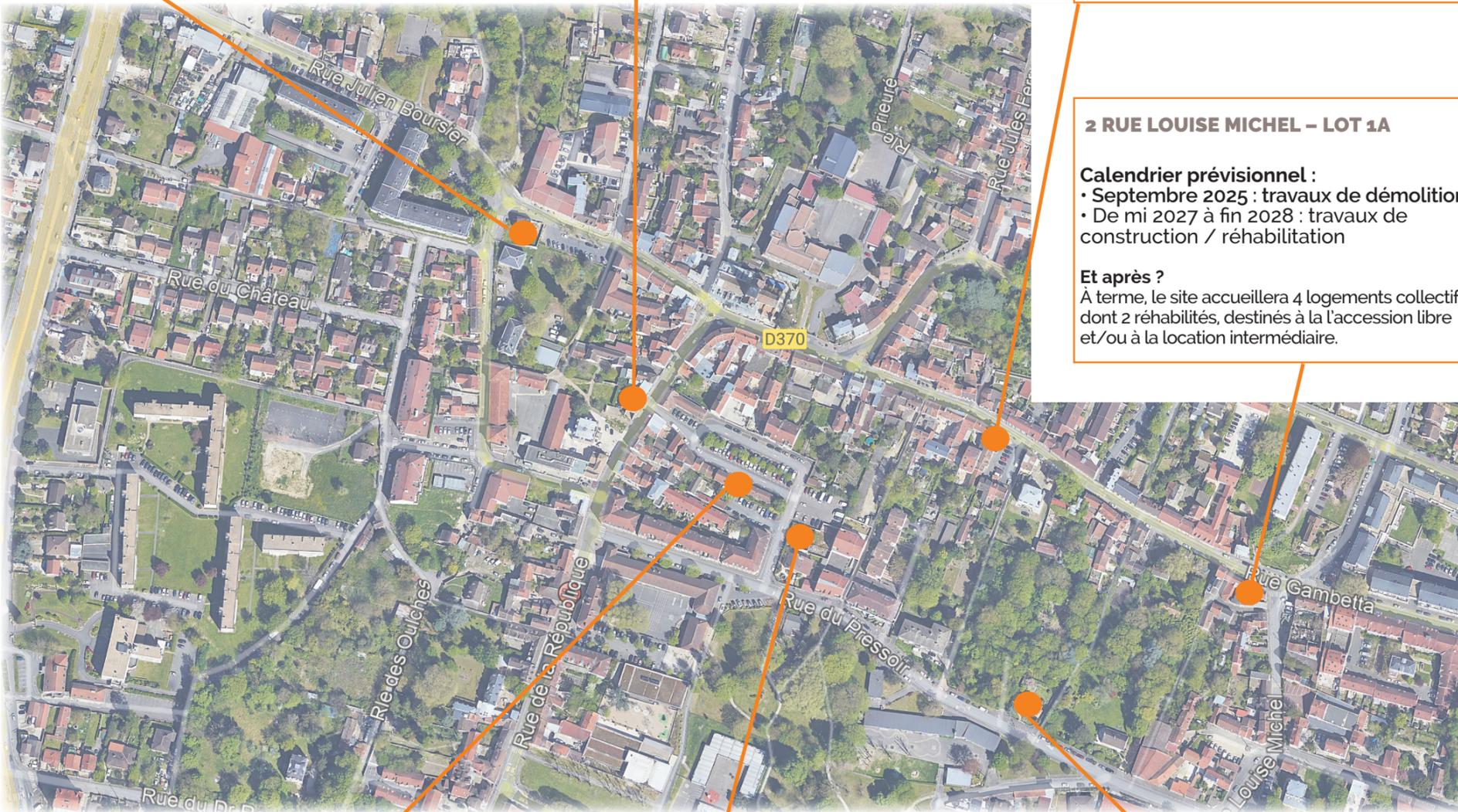
### 2 RUE LOUISE MICHEL – LOT 1A

#### Calendrier prévisionnel :

- Septembre 2025 : travaux de démolition
- De mi 2027 à fin 2028 : travaux de construction / réhabilitation

#### Et après ?

À terme, le site accueillera 4 logements collectifs dont 2 réhabilités, destinés à l'accession libre et/ou à la location intermédiaire.



### 4-8 RUELLE DES PÂTISSIERS – LOT 7C

#### Calendrier prévisionnel :

- Août / septembre 2025 : travaux de démolition
- De mi 2027 à fin 2028 : travaux de construction

#### Et après ?

À terme, le site accueillera :  
 - des logements neufs, collectifs (hauteur maximale 3 niveaux + combles) avec création de stationnements associés ;  
 - un programme d'activités et commerces.

### 17 RUELLE DES PÂTISSIERS – LOT 5B

#### Calendrier prévisionnel :

- Septembre 2025 : travaux de démolition
- De mi 2026 à fin 2027 : travaux de construction

#### Et après ?

À terme, ce secteur accueillera :  
 - 59 logement sociaux  
 - des programmes d'activités et commerces

### 21 RUE DU PRESSOIR – LOT 3C

#### Calendrier prévisionnel :

- Septembre 2025 : travaux de démolition
- De début 2027 à mi 2028 : travaux de construction

#### Et après ?

À terme, le site accueillera 40 logements neufs collectifs (hauteur maximale 3 niveaux + combles), destinés à l'accession libre, avec création de stationnements associés.

## DURANT LES TRAVAUX :

> Les travaux ne nécessiteront aucune fermeture des voies publiques ouvertes à la circulation générale.

Toutefois, pendant les phases de démolition des bâtiments, la circulation routière pourra être momentanément modifiée afin de permettre les manœuvres des engins de chantier ainsi que l'entrée et la sortie des poids lourds, notamment au niveau du 20-28 rue de la République.

> Des places de stationnement seront neutralisées pour permettre les installations de chantier :

- Environ 6 places de stationnement sur le parking Michèle Ranvier
- Environ 15 places sur la poche de stationnement située entre le passage des Boulonnais et la ruelle des Pâtisiers
- Environ 6 places de stationnement entre le 4 et le 6 ruelle des Pâtisiers, uniquement le temps de la phase de déconstruction
- 2 places de stationnement au niveau du 9 ruelle des Pâtisiers, uniquement pendant la phase de déconstruction
- 2 places de stationnement au niveau du 64 Gambetta

> Certaines circulations piétonnes seront modifiées et sécurisées en raison de certains trottoirs rendus inaccessibles sur ces secteurs :

- Le trottoir nord de la rue Gambetta entre le n° 28 et le n° 20
- Le trottoir sud de la ruelle des Pâtisiers entre le n° 4 et le n° 6
- Le trottoir sud de la rue Gambetta au niveau du n° 64
- Le trottoir sud de la rue Julien Boursier du n° 16 au n° 14



## UN CHANTIER À FAIBLES NUISANCES

Pour assurer la sécurité des riverains et limiter les nuisances liées au chantier (bruit, poussières, etc.) la Ville de Villiers-le-Bel et Grand Paris Aménagement ont établi un plan de fonctionnement du chantier :

- Des mesures seront mises en place afin de **minimiser les émissions de poussières dans les zones résidentielles** : arrosage permettant de plaquer les poussières au sol, démolition manuelle ou par « grignotage », etc.
- Pour **limiter les nuisances sonores**, les travaux interviendront, conformément aux permissions d'horaires de bruit fixés par arrêté municipal, dans des plages horaires comprises **entre 7h et 18h, du lundi au vendredi**.
- Les chantiers seront **sécurisés afin de protéger les zones avoisinantes**.
- Tous les camions et véhicules **stationneront dans les emprises chantiers**.
- Les chantiers, ainsi que leurs accès, abords et voiries, seront **nettoyés quotidiennement**.

### Le désamiantage, une étape clé dans la déconstruction encadrée et sécurisée

Avant de débiter les travaux de déconstruction, des opérations de curage et de désamiantage seront réalisées.

Cette phase de désamiantage consiste à retirer tous les matériaux contenant de l'amiante identifiés lors du diagnostic préalable. Les déchets amiantés (y compris les combinaisons de protection) sont placés dans des sacs hermétiques, puis stockés dans des zones spécifiques du chantier avant d'être envoyés en déchetterie spécialisée.

Les travaux sont réalisés par une entreprise certifiée, sous le contrôle du maître d'œuvre et d'organismes habilités.

Le risque de dispersion de fibres d'amiante hors du chantier est nul. Il est donc strictement interdit d'entrer dans les zones concernées sans équipement adapté.

Les ouvriers pourront être aperçus parfois en tenue de « scaphandrier » en extérieur sans toutefois indiquer un risque de contamination extérieur.



Pour toute question ou demande d'information,  
vous pouvez nous contacter par mail :

[villiers-village@grandparisamenagement.fr](mailto:villiers-village@grandparisamenagement.fr)  
ou [maisondesprojets@ville-villiers-le-bel.fr](mailto:maisondesprojets@ville-villiers-le-bel.fr)

Ou vous rendre aux permanences à la Maison des projets  
(76 rue Gambetta - Parc Sainte-Beuve) :

- les mardis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
  - les mercredis de 14h à 18h
- les vendredis de 9h30 à 12h30